Procès-verbal
Conseil d'établissement de l'école

École Bois-Franc-Aquarelle

Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys - CSSMB

Lieu : 1815 Av. O'Brien, Saint-Laurent, QC H4L 3W6

Heure : 18 h 30

Rencontre virtuelle ☐

Séance : ☒ Ordinaire

Date : jeudi, 18 juin 2026

☐ Extraordinaire

1. Prise de présences, vérification du quorum et ouverture de séance

Nom du membre	Présent	Absent
Parents		
Chantale Rivest	☒	☐
Bertrand Robitaille-Grou	☒	☐
Jérôme-Manuel Roy	☒	☐
Claude-Ève Dubuc	☒	☐
Natasha McQuaid	☒	☐
Membres du personnel (enseignant, de soutien, professionnel non enseignant et de service de garde)		
Majdouline Choufa	☒	☐
Julie Cardinal	☒	☐
Dalal El-Hamod	☒	☐
Mariana Manolis	☒	☐
Jean-François Cuierrier	☐	☐
Membres de la communauté		
	☐	☐
	☐	☐

Direction de l'école : Maude Dumouchel-Lefebvre

Direction adjointe : Annie Dubois

Vérification du quorum et ouverture de la séance :

CONSIDÉRANT QUE	Le quorum aux séances du conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents.
EN CONSÉQUENCE	La séance est ouverte à 18 h 39 après avoir constaté que toutes et tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et que le quorum est respecté.

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE	Un ordre du jour a été élaboré et communiqué aux membres du conseil d'établissement.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Jean-Francois Cuierrier et appuyé par Claude-Eve Dubuc
Numéro de résolution : CÉ-2025-26 - 038	**IL EST RÉSOLU QUE** ☒ L'ordre du jour proposé est adopté sans modifications. **OU** ☐ L'ordre du jour proposé est adopté avec les modifications sui vantes :

3. Période des questions du public, s'il y a lieu

Aucune

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2026 et le traitement de ses suivis

CONSIDÉRANT QUE	La séance précédente s'est tenue le **:** jeudi, 26 mars 2026 et que le procès-verbal de celle-ci a été envoyé aux membres le jeudi, 26 mars 2026
CONSIDÉRANT QUE	Les membres ont pris connaissance du procès-verbal de cette séance et consentent à la dispense de lecture du procès-verbal.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Natasha McQuaid et appuyé par Jérôme Manuel Roy et

5. Point d'informations

5.1 Nouvelles de la direction	• Mme Julie Cardinal présente les résultats du sondage sur le climat scolaire et en fait un bref résumé. • L'installation des drapeaux représentant les pays d'origine des élèves a été réalisée du côté d'Aquarelle. • La plantation des arbres a été effectuée dans les deux édifices de l'école. • Le spectacle du préscolaire a connu un franc succès et a été grandement apprécié par les élèves, les familles et les membres du personnel. • L'activité **Bienvenue à la maternelle** s'est déroulée avec succès et a permis d'accueillir chaleureusement les futurs élèves et leurs familles.
5.2 Nouvelles du service de garde	Un ajustement des tarifs sera fait en fonction de l'indexation du coût de la vie qui a été proposé par le centre de services.

5.3 Nouvelles de la présidente	Mme la présidente expose une situation concernant l'agente communautaire. Celle-ci s'est sentie contrainte de participer à l'envoi d'une lettre qui a été transmise avant même qu'elle ait été consultée. Cette situation explique pourquoi elle n'a pas sollicité l'avis du conseil d'établissement (CÉ) au préalable.

6. Travaux du conseil

6.1 Adoption du budget initial de l'année scolaire 2026-2027

Il est proposé par Bertrand Robitaille-Grou et appuyé par Claude-Eve Dubuc

Numéro de résolution : CÉ-2025-26 - 040

IL EST RÉSOLU à l'unanimité à la majorité **QUE :**

6.2 Approbation des frais chargés aux parents (matériel didactique)

Il est proposé par Chantale Rivest et appuyé par Claude-Eve Dubuc

Numéro de résolution : CÉ-2025-26 - 041

IL EST RÉSOLU à l'unanimité à la majorité **QUE :**

6.3 Dépôt du calendrier final 20 2026-2027

6.4 Évaluation annuelle des résultats du Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation

CONSIDÉRANT QUE	Nous utiliserons le QSVE-BE.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Jérôme Manuel Roy et appuyé par Bertrand Robitaille-Grou
Numéro de résolution : CÉ-2025-2026-042	**IL EST RÉSOLU** ☐ à l'unanimité ☐ à la majorité **QUE :**

6.5 Réception de dons pour le projet des membres du conseil des élèves (fonds à destination spéciale)

CONSIDÉRANT QUE	
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Natasha McQuade et appuyé par Bertrand Robitaille-Grou
Numéro de résolution : CÉ-2025-2026-043	**IL EST RÉSOLU** ☐ à l'unanimité ☐ à la majorité **QUE :**

6.6 Adoption des frais du service de garde 2026-2027 (ajustement)

CONSIDÉRANT QUE	

EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Jérôme Manuel Roy et appuyé par Bertrand Robitaille-Grou
Numéro de résolution : CÉ-2025-2026-044	**IL EST RÉSOLU** ☐ à l'unanimité ☐ à la majorité **QUE** :

7- Rapport du représentant du comité de parents

8. Levée de la séance

CONSIDÉRANT QUE	L'ordre du jour est épuisé à 20 h 24
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Jean-Francois Cuierrier et appuyé par Bertrand Robitaille-Grou
Numéro de résolution : CÉ-2025-26-045	**IL EST RÉSOLU** ☐ à l'unanimité ☐ à **la** majorité **DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire à 20 h 30.**

8. Signature de la présidence et de la direction d'établissement

Présidence _____

Direction d'établissement _____